



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 27 mai 2024 à 19H00

Correspondant : Delphine Bouckaert – Référence : Ref. 20240527/41

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER,
Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA
KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Laurent LAUVAUX, Conseillers Communaux.

Objet n°41 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relative à la gestion des 3 conteneurs enterrés à déchets résiduels

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Yves Guévar relative à la gestion des 3 conteneurs enterrés à déchets résiduels.

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames, Messieurs les Echevins et la Présidente du CPAS,

Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

2024 a vu l'arrivée de 3 points d'apport collectif de déchets résiduels via des conteneurs enterrés, au parking P1 rue Heuchon, à l'entrée du parc de la crèche, rue Adolphe Gillis et au cimetière d'Hennuyères.

Les citoyens ont été invités à acquérir un badge d'accès, approvisionné par l'utilisateur afin de permettre les ouvertures du tiroir nécessaires à l'utilisation des conteneurs enterrés.

Ces invitations ont été faites par courrier – formulaire papier à renvoyer au service environnement et également, pour les indépendants, par mail via d'ADL avec commande de badge via un formulaire en ligne.

- Pouvez-vous nous donner le nombre actuel de demande de badge ?

Malheureusement des indépendants restent sans nouvelle de leur demande de badge via le formulaire en ligne et de leurs questions, principalement en matière de facturation et TVA.

- Pourriez-vous préciser aux indépendants les modalités de facturation et TVA que ce soit lors de l'achat du badge ou lors des recharges ?

Dernièrement, des riverains des conteneurs enterrés rue Gillis et Heuchon nous ont signalé le dégagement d'odeurs nauséabondes émanant des conteneurs jusqu'à plus de 10m autour de ceux-ci... ce n'est pas normal !

Nous vous posons donc les questions suivantes :

- Quelle garantie d'étanchéité « odeur » avons-nous sur ces conteneurs ?
- Est-ce un problème de gestion ? En effet, déchets résiduels n'exclut pas déchets organiques ou déchets à proportion olfactive importante comme des langes ou des litières minérales.

- Pouvez-vous nous dire comment sont gérés les conteneurs ?

- A quelle fréquence sont-ils vidés ? Tous les 15 jours comme les « sacs blancs » ? Quand le conteneur signale un taux de remplissage à 80% par exemple ?

Merci pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question.

In BW a fourni un premier bilan du nouveau schéma de collecte des déchets. Depuis le lancement du nouveau scénario (5 février 2024), la quantité de déchets organiques présentée a été multipliée par 4 et la quantité de déchets ménagers a diminué de près de 25 %. Sur une année, cela représenterait 110 Kg de déchets ménagers et 21 Kg de déchets organique et ce par an et par habitant.

L'objectif environnemental visant à diminuer les quantités de déchets résiduels et à trier davantage les déchets organiques semble atteint.

Cette tendance devra toutefois se confirmer dans le temps. Nous suivons de près l'évolution des chiffres.

Par ailleurs, depuis l'extension de contenu du sac PMC, les quantités triées de PMC sont en nette progression. On est passé de 18 kg/an/hab à 22 kg/an/hab pour l'année 2023.

À dater du 27 mai 2024, nous comptons 155 comptes actifs pour l'accès aux PAV à déchets de 7090 Braine-le-Comte.

In BW n'émet pas de facture pour les utilisations des ouvertures de tiroirs ni pour les particuliers, ni pour les commerçants. Cela n'a jamais été fait non plus pour l'utilisation des sacs payants. Si un commerçant souhaite pouvoir déduire ce poste « déchets », il doit faire appel à un collecteur privé.

Pour l'achat du badge, une facture acquittée sera transmise mais nullement pour les ouvertures de tiroirs. Seul un décompte global est fait annuellement auprès des communes.

Les PAV ont été remplis pour la 1ere fois le 1er mai 2024. À dater du 27 mai, on compte :

Du 1er au 27 mai 2024		
Goutteux OMR	51 dépôts	
Parking Gare OMR	81 dépôts	
Adople Gillis OMR	78 dépôts	
Comptes actifs	155 comptes actifs	

Le taux de remplissage est de :

BCO-RueDuGoutteux-OM	27,54%
BCO-ParkingDeLaGare-OM	43,74%
BCO-RueAdolpheGillis-OM	42,12%

Étant donné qu'il s'agit d'une nouveauté et que les taux de remplissage des conteneurs étaient jusqu'à présent peu élevés, aucune vidange des conteneurs n'a encore été effectuée.

Une première vidange des 3 PAV est prévue cette semaine. Nous allons par la suite mesurer l'évolution du le taux de remplissage ainsi que le délai entre 2 collectes. Nous pourrons sans souci demander d'augmenter la fréquence de vidange si cela s'avère nécessaire.

Ce type de dispositif reste des conteneurs à déchets et on n'évitera malheureusement pas les éventuels problèmes d'odeurs. Toutefois, dans la majorité des cas, cela reste très limité aux alentours immédiats du conteneur et cela concerne davantage les conteneurs de déchets organiques (non présents à BLC).

Nous rappelons qu'il n'a pas été facile de trouver des endroits publics, libre de tout impétrans en sous-sol et aérien, susceptibles d'accueillir les PAV.

Monsieur le Conseiller Yves Guévar réplique.

Merci, oui sauf pour la partie des indépendants car c'est une problématique pour eux : pouvez-vous faire le nécessaire pour leur facturation et la TVA.